

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 23 |
| Présents                          | 13 |
| Votants                           | 17 |

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Sylvie THOME (pouvoir à Annelise DEFILIPPI), Yann LIMOUSIN (pouvoir à Roland SOCQUET-CLERC) Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Didier CHARAMELET), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Gilles FORTE), Christelle BRAVO.

OBJET : BAIL DE PECHE  
21 - 31/03/2025

Madame Martine VENTURINI, Maire, rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n°3 du 09/05/2019 le conseil municipal a consenti à l'APPMA de Pontcharra « La gaule du Bréda » le droit de pêche sur les cours d'eau de Chapareillan pour une durée de 6 ans. Le bail de pêche correspondant arrivant à échéance madame VENTURINI propose de le renouveler, avec l'APPMA de Pontcharra « La gaule du Bréda »

Ce bail de pêche s'étendrait sur une nouvelle période de 6 années.

Après avoir entendu l'exposé de Madame VENTURINI,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L430-1 à L432-1

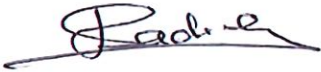
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer le bail de pêche avec l'APPMA de Pontcharra « La gaule du Bréda » pour une durée de 6 années.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance  
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI  
Maire

